

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **10 janvier 2024 à 16 h 00** à l'hôtel de ville de la municipalité Les Coteaux.

Étaient présentes Madame Andrée Brosseau, Madame Myriam Sauvé ainsi que Monsieur Sylvain Brazeau et Monsieur Alain Laprade tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Brazeau.

sont également présents Monsieur Marco Jean, remplaçant de Madame Pamela Nantel trésorière et Monsieur Jacques Legault secrétaire.

Absence motivé de Monsieur Patrick Delforge.

Monsieur Sylvain Brazeau, président, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2585-01-24 Ouverture de l'assemblée

**Il est proposé par Monsieur Alain Laprade
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2586-01-24 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 10 janvier 2024

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 décembre 2023;
4. Approbation des comptes à payer au 10 janvier 2024;
5. Autorisation d'achat de nouvelles lampes pour réacteur UV;
6. Varia;
7. Parole à l'assistance;
8. Levée de l'assemblée ordinaire du 10 janvier 2024.

ADOPTÉE

2587-01-24 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 décembre 2023

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Madame Andrée Brosseau
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 6 décembre 2023 à 16:00.

ADOPTÉE

2588-01-24 Approbation des comptes à payer au 10 janvier 2024

**Il est proposé par Monsieur Alain Laprade
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 10 janvier 2024 au montant total de 12 099.15\$ à savoir les chèques numéro 4612 à 4616 pour un montant de 6 820.61\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 5 278.54\$.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

2589-01-24 Autorisation d'achat de nouvelles lampes pour réacteur UV

ATTENDUE QUE les lampes de nos réacteurs UV sont rendus au maximum de leur durée de vie utile.

ATTENDUE QUE le technicien spécialiste de nos réacteurs UV de l'entreprise Brault Maxtech nous recommande de remplacer le deuxième banc de lampes UV.

Il est proposé par Madame Andrée Brosseau

Appuyé par Madame Myriam Sauvé

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil d'administration approuve l'achat de 42 lampes UV tel que proposé dans la soumission no. 13211 de l'entreprise Brault Maxtech pour un montant de 20 727.00\$ incluant le transport plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit financé par le fond de réserve – équipements no. 5590002.

ADOPTÉE

Varia

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2590-01-24 Levée de l'assemblée ordinaire du 10 janvier 2024

Il est proposé par Madame Andrée Brosseau

Appuyé par Monsieur Alain Laprade

Et résolu à l'unanimité

QUE l'assemblée ordinaire du 10 janvier 2024 soit levée à 16 h 12

ADOPTÉE

Sylvain Brazeau, président

Jacques Legault, secrétaire